



MAIRIE DE PERPIGNAN

DUOHSC , Division Sécurité Civile Prévention Risques Majeurs

11 rue du Castillet

66931 Perpignan Cédex

Tel : 04 68 62 37 18

Fax : 04 68 62 37 20

Email : mcasgha@mairie-perpignan.com

UTILISATION EXCEPTIONNELLE DE LOCAUX

Demande d'autorisation

Article GN 6 du règlement de sécurité, arrêté du 25 juin 1980

Manifestations concernées : manifestations dans un établissement pour une exploitation autre que celle autorisée ou pour une démonstration, ou une attraction .

Délai : 15 Jours avant la date de la manifestation par l'exploitant ou par l'organisateur avec l'accord de l'exploitant.

NOM :

Adresse :

Qualité des organisateurs :

Accord de l'exploitant : oui ¹ non

Nature de la manifestation :

Date et heure prévues :

Lieu :

Configuration du lieu ² :

Nombre de personnes concourant à l'organisation de la manifestation :

Nombre de spectateurs attendus :

¹ Fournir l'autorisation écrite de l'exploitant

² Fournir note explicative avec plan en précisant les différents tracés de dégagements permettant le passage des secours

Mesures envisagées pour assurer la sécurité du public et des participants³ :

Service d'ordre :

Le déclarant, _____ agissant en qualité de

Date et Signature

PIECES A JOINDRE EN TROIS EXEMPLAIRES:

- le présent formulaire
- un plan masse précisant notamment le positionnement des moyens de secours (extincteurs, blocs autonomes de sécurité, issues de secours)
- un descriptif des activités et des aménagements intérieurs prévus (préciser les matériaux utilisés)
- un descriptif de l'installation électrique

³ Les mesures doivent satisfaire aux exigences de sécurité